

#CSE #SOFTATHOME

La CFE CGC Orange vous informe (n°6) : <



Compte rendu du CSE du 19 Septembre 2024

Septembre 2024 - SoftAtHome

La réunion du CSE s'est tenue le 19 Septembre dernier. Vous trouverez ci-dessous le compte rendu. La prochaine réunion aura lieu le 17 Octobre.

1- Présentation de notre nouveau Directeur Général

Monsieur Arnaud BELLIVIER DE PRIN a présidé pour la première fois le CSE SoftAthome. Il a expliqué qu'il était très content de rejoindre SoftAtHome et a insisté sur l'importance du dialogue social.

Nous lui avons souhaité la bienvenue.

2- Information sur le projet de réaménagement

La direction de SoftAtHome nous a informé de l'abandon du projet (suppression du 3eme étage de Colombes) présenté en CSE au printemps 2024.

SoftAtHome a renégocié le bail pour les 2 étages avec une baisse de 40% du prix. Soit une baisse de 800K€ en moyenne sur la durée du nouveau bail.

Notre nouveau DG a indiqué qu'il souhaite étudier un réaménagement des locaux suivants 2 axes :

- Améliorer la sécurité des locaux,
- Réorganisation par équipes et par activités.

Ce projet devrait être présenté en CSE d'ici la fin de l'année.

Pour la CFE CCG Orange, c'est une bonne nouvelle!

Cette renégociation permet de réduire significativement le cout des locaux de Colombes tout en gardant une flexibilité permettant une croissance des effectifs de l'entreprise.

3- Actualité du business global

2 points importants:

- Le projet phare en prpl devrait être déployé en 2025 avec une phase de pré-déploiement en fin d'année 2024.
- Décroissance de l'activité vidéo avec des volumes de licences commandées par Orange en baisse.

La CFE CGC sera attentive aux éventuelles actions de réorganisation consécutives à la baisse d'activité sur le segment Vidéo.

4- Télétravail pour les salariés en alternance SoftAtHome/Orange

Il a été demandé si l'accord Orange sur le télétravail des alternants pouvait s'appliquer chez SoftAtHome.

Monsieur Arnaud BELLIVIER DE PRIN a indiqué qu'il allait y réfléchir.

5- Rappel sur les règles de récupération suite à un déplacement professionnel

Un rappel des règles va être fait à l'ensemble des manager. La CFE CGC Orange rappelle que les temps de déplacement professionnel sont assimilés à du temps de travail.

6- Rappel des règles d'attribution/renouvellement des véhicules de fonction

Les véhicules de fonction ne sont pas renouvelés automatiquement et font l'objet d'une validation managériale. En cas de non-renouvellement, une compensation financière est proposée.

Il a aussi été discuté de problème de maintenance de certains véhicules.

SoftAthome doit regarder et traiter ces problèmes.





Gilles Merle – 06 76 72 23 57 Annie Rinckenbach – 06 72 79 29 01 Ludovic Fouquet – 06 33 90 64 82 Cristelle Henry – 06 78 07 86 77 Pierre Yves Castellan – 06 76 60 06 50

Vous souhaitez recevoir nos publications par mail? Contactez Gilles Merle: gilles.merle@softathome.com

